



Féchy, le 27 octobre 2020

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 8 décembre 2020

Préavis n° 9/2020 – Budget 2021

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2021 établi sur la base de l'évaluation des rentrées fiscales et des montants également estimatifs de notre participation aux coûts de la « Cohésion sociale et à la péréquation intercommunale du canton de Vaud ».

Le budget 2021 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 7'322'583.—
❖ aux recettes	CHF 6'922'446.—

soit un excédent de charges de	CHF 400'137.— =====
--------------------------------	------------------------

Chacun a pu prendre connaissance de ce budget consultable sur le site internet communal ou auprès du greffe municipal.

D'une manière générale, ce budget tient compte d'une diminution importante des rentrées fiscales pour 2021.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

La charge budgétaire est légèrement inférieure à celle prévue pour 2020 ; cependant, elle tient compte de toutes les charges connues, notamment celles en lien avec le remplacement des logiciels communaux (mise en place d'un nouvel ERP*), ainsi qu'à l'amortissement du système informatique prévu à cet effet.

*ERP = planification des logiciels communaux

2. FINANCES

Le contexte épidémiologique n'apporte guère de perspective encourageante quant aux rentrées fiscales 2021. Il a été tenu compte de cette situation à une hauteur raisonnable de moins 3,5% de rentrées prévues pour 2021.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts :

Le budget du compte enregistre la prévision d'une légère diminution de charges dans la coupe des bois, ainsi que dans l'achat de plants et plantations, sans que cette prévision impacte l'entretien prévu par le plan de gestion.

Vignes :

Bien que les années se suivent et se ressemblent dans l'excellente qualité des récoltes des vignes communales, il n'en demeure pas moins une pression sur les prix qui va se ressentir sur la vente de moût.

Bâtiments :

Les charges d'entretien des bâtiments restent stables ; l'amortissement financier du bâtiment du Rionzier a été adapté, tout comme les loyers. Quelques travaux prévus de longues dates y seront entrepris.

4. TRAVAUX

Routes, ruisseaux et voirie :

L'amortissement financier de l'éclairage public a été intégré ; les prévisions de réfections de chaussées sont maintenues.

Ordures ménagères et déchets :

Le produit de la taxe forfaitaire a été diminué, ceci en relation avec le nouveau fonctionnement de la déchetterie intercommunale.

Epuration :

L'augmentation des coûts d'exploitation de la STEP est liée à une réorganisation du personnel.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La participation de Féchy au budget de l'ASSAGIE est en diminution de 9.6 % par rapport au budget 2020. Cette différence s'explique par le fait que 90 élèves fezzolans sont scolarisés sur l'année scolaire 2020-2021 alors qu'ils étaient 109 sur l'année 2019-2020.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Corps de police :

Liée à la péréquation, la « Réforme Policière » prévoit une augmentation d'acomptes de plus de 10%.

Défense contre l'incendie :

En raison de la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Aubonne ainsi qu'à l'engagement d'un nouveau sapeur permanent, les coûts à la charge des communes augmentent de CHF 2,50 par habitant.

Protection civile :

Le budget de la protection civile reste inchangé.

7. SECURITE SOCIALE

Quant à l'accord canton/communes, décidé en début d'automne et relatif à la cohésion sociale il n'apporte aucune visibilité fiable, ce qui laisse la situation financière de Féchy, en attente d'une réalité des chiffres qui seront connus au printemps prochain.

En conclusion, la Municipalité vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Féchy




- vu le préavis municipal n° 9/2020 ;
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide

d'adopter le budget pour l'année 2021 qui prévoit un excédent de charges de CHF 400'137.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Le Secrétaire 
Andreas Meyer  Katyla Labhard

Adopté en séance de Municipalité le 27 octobre 2020.